



**Fédération Départementale des  
Chasseurs de l'Ain**  
252 rue de la Bâtie  
01160 PONT D'AIN

**DECLARATION**

**DES CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION FAISANT  
OBSTACLE A LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER**

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'Environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du Code de l'Environnement.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).**

Je soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
  - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
  - certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4B du Code Général des Impôts,
  - demande la validation de mon permis de chasser pour la saison de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
  - Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de prélèvement Bécasse ou d'un seul compte ChassAdapt pour la saison
- Fait à ..... le .....

**SIGNATURE :**

**OBLIGATOIRE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Cerfa N° 12660\*02

**DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER**  
Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24  
**CAMPAGNE DE CHASSE 2026/ 2027**

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez

**Identification du demandeur : Nom, Prénoms, Adresse**

Références du  permis de chasser original  duplicata  
 Certificat provisoire de capacité  document étranger équivalent

Numéro :  
Délivré le : Par :  
Duplicata délivré par OFB, précisez références du permis original :  
Numéro : ..... Délivré le : .....  
Votre Date de naissance : Pays :  
Commune de naissance :

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)  
Père / Mère / Tuteur : .....  
Juge des tutelles : .....  
Le : ..... Signature :

IDGU

Cadre réservé à la FDC01

Mail contact :  
Tel Fixe : Tel Mobile :

**J'ai impérativement besoin de mon permis de chasser validé pour le 1er juillet 2026 !  
Opter pour la validation Internet et scanner le QRCODE au dos du bon de commande.**

**Nature de la validation demandée pour la saison 2026-2027**

**(Cocher votre choix)**

TYPES DE VALIDATION	Montant à régler AVEC assurance	Montant à régler SANS assurance
Validation nationale petit et grand gibier Nouveau Chasseur Pour l'ALSACE et la MOSELLE, une contribution sanglier de 40 € est obligatoire reversée au département 57 <input type="checkbox"/> 67 <input type="checkbox"/> 68 <input type="checkbox"/> (cocher votre choix)	92.30€ <input type="checkbox"/> 132.30€ <input type="checkbox"/>	70.30€ <input type="checkbox"/> 110.30€ <input type="checkbox"/>

**Chèque à l'ordre de REGISSEUR DE RECETTES FDC 01, correspondant au montant exact**

Références tarifs 2026-2027: Cotisation FDC permis national 30 €, part forfaitaire FNC 1€, Redevance cynégétique 25.30€, Droit de timbre 9€, frais dossiers 5 € et RC BS ASSURANCE 22.00€.

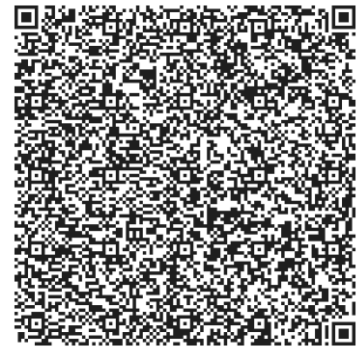
**BÉCASSE :** Carnet numérique CHASS'ADAPT  Carnet papier  Aucun carnet

Téléphone : **04.74.22.25.02**

Mail : [guichetunique@fdc01.fr](mailto:guichetunique@fdc01.fr)



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE L'AIN  
252 Rue de la Batie  
01160 PONT D'AIN



## Nouveaux Chasseurs

Vous avez récemment réussi à l'épreuve de l'examen du permis de chasser, nous vous en félicitons.

Si vous avez 16 ans révolus, votre permis vous a été remis par l'inspecteur. Dans le cas contraire, il vous sera adressé dans les jours qui suivent la date anniversaire de vos 16 ans.

### Pour pouvoir chasser, vous devez :

- **Faire valider votre permis de chasser.** Cette validation sera valable du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.  
Pour cela, un document spécifique de demande de validation vous est adressé ou remis le jour de l'examen.  
**En tant que nouveau chasseur, vous bénéficiez du tarif « Nouveau Chasseur », UNE SEULE FOIS, durant les douze mois qui suivent la date d'obtention de votre permis de chasser, ce tarif vous permet de chasser sur tout le territoire national le petit ET grand gibier au tarif de 70.30 €**  
**Attention, si vous souhaitez chasser le sanglier dans les départements 57, 67 et 68, il faudra vous acquitter de la contribution au droit local sanglier d'un montant de 40 €.**  
Si vous êtes majeur, vous pouvez valider en ligne votre permis de chasser sur [www.fdc01.fr](http://www.fdc01.fr).
- **Obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile « Chasse »**, chaque saison cynégétique, auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix. Une compagnie vous sera proposée avec le document de validation joint.
- **Prendre une adhésion sur un territoire de chasse et/ou être invité.** Vous pouvez consulter les propositions de territoire ici : <https://fdc01.fr/bourse-territoires/>.
- Vous serez contacté par la Fédération, et invité à participer à une chasse FDC01.

Vous avez la possibilité de vous entraîner au tir à l'arme rayée ici : [www.dans-le-mille.com](http://www.dans-le-mille.com) .

Sachez que si vous vous présentez avec votre validation nouveau chasseur, vous bénéficierez **d'une réduction de 50%** sur le tarif.

Pour ce qui est du tir au fusil à canons lisses, vous pouvez pratiquer lors des ball-traps organisés par les associations de chasse.

En action de chasse, vous devez obligatoirement être porteur de votre permis de chasser validé, de l'attestation d'assurance et de votre titre permanent.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre directement le **service validation au 04 .74.22.25.02**, ouvert lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La FDC01 reste à votre écoute et vous souhaite une bonne et heureuse carrière cynégétique.